

Le 10 mars 2025

DES CONTRAINTES À CRÉDIT : CETELEM À LA RESCOURSSE DE LA DGAC ?

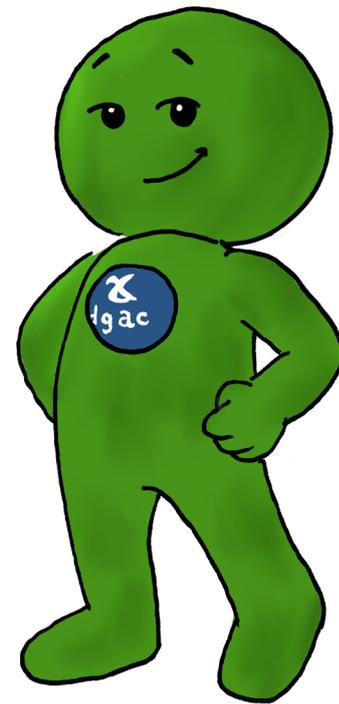


Décidément, pas une semaine ne s'écoule sans que la gestion du Protocole DGAC ne laisse une impression tenace d'amateurisme et d'improvisation.

Après une transposition erratique de l'arrêté 2024, interprétée différemment entre l'administration et les syndicats signataires – provoquant de fortes tensions dans plusieurs organismes – c'est ensuite la gestion des MDDA, validée concomitamment à la pointeuse, qui a dû être ajustée en catastrophe après un chèque en blanc initial.

Et malgré tout, le résultat reste médiocre.

Désormais, c'est le cœur nucléaire du protocole qui est en surchauffe : la flexibilité, ses contraintes, et leur rémunération. Une fois encore, l'administration ne respecte pas ses engagements tandis que ses partenaires, englués dans leur posture d'accompagnement, se contentent d'assurer le service après-vente.



DES ENGAGEMENTS NON TENUS

Mesdames et Messieurs les ICNA, accrochez-vous bien : l'administration n'a plus les moyens de financer les mesures de flexibilité qu'elle a déployées.

Le savait-elle déjà au cours des derniers mois lors de la tenue des différents CSA ?

Si oui, c'est une manœuvre d'une hypocrisie redoutable. Si non, c'est une démonstration éclatante de mauvaise gestion.

Un gestionnaire responsable adapterait son dispositif à ses capacités budgétaires. Mais non ! La DGAC entend bien maintenir les mêmes contraintes tout en repoussant leur paiement à plus tard...enfin si tout va bien.

Car si aujourd'hui, fait inédit, elle ose rompre son engagement sur la rémunération annuelle de la flexibilité réalisée, qui peut garantir qu'avec les incertitudes budgétaires à venir, elle ne fera pas de même demain ? Qui peut être certain qu'elle n'invoquera pas, comme elle en avait été capable pour la prime de performance initialement promise à 1 000 € puis rabotée, un nouveau prétexte pour ne pas honorer sa dette ? Quid de l'en-cours de dette une fois ce protocole arrivé à son terme ?

Plus cynique encore, elle se projette jusqu'en 2028, bien au-delà de l'élection présidentielle de 2027, sans être en mesure d'honorer ses propres engagements à six mois !

Cette administration l'a prouvé à maintes reprises ces derniers mois, ses promesses n'engagent que ceux qui croient.

Finalement, la seule promesse qu'elle semble déterminée à tenir semble celle de reléguer les ICNA au rang de simples opérateurs de première ligne. La DSNA continue en effet d'afficher sa volonté de déployer son plan « Big Brother », contenant pointeuse biométrique, badgeuse sur position, traçage sur OLAF ATCO et système de détection automatisé et centralisé des écarts.

De même, la fameuse partie du « contrat social préservé » était déjà bien écorné avec la très grande majorité qui ne verront pas le « forfait des 18 récuys » cette année. Et pourtant, le SNCTA continue de promettre « qu'il restera vigilant ». Mais c'est au moment de la signature et de l'engagement de la majorité des ICNA sur ce Protocole qu'il fallait l'être !

UN CHÈQUE EN BLANC, ENCORE ET TOUJOURS

Pendant ce temps, le SNCTA, après avoir distribué des chèques en blanc, continue d'assurer le SAV pour l'administration. Et cette dernière en profite pleinement :

- ✓ Pointeuse et contrôle des amplitudes
- ✓ Flexibilité et augmentation des contraintes
- ✗ Contreparties de l'administration... repoussées !

SANS GARANTIES FINANCIÈRES, PAS DE CONTRAINTES

Pour l'UNSA-ICNA, si la DGAC n'apporte pas, dans les prochaines semaines, les garanties financières solides et conformes aux engagements initiaux eu égard aux contraintes imposées, la question de leur mise en œuvre effective ou de leur poursuite devra être posée. Par conséquent, la performance en sera forcément impactée, les compagnies aériennes devront en être averties.

Dans le contexte actuel, où l'administration ne cesse de remettre en cause le professionnalisme des contrôleurs et affiche un mépris constant à leur égard, il est clair que les ICNA n'ont pas la moindre raison de faire crédit à une DGAC en faillite de confiance.

ICNA.JOBS / LE PORTAIL DE LA MOBILITÉ DES ICNA



ICNA.JOBS / LE PORTAIL DE LA MOBILITÉ DES ICNA

- Tous les AVE dès leur parution
- Campagnes de mobilité ou au fil de l'eau
- Recherches géographiques ou fonctionnelles
- Notifications personnalisées pour ne rien rater



 [icna.jobs](#)

ICNA.HELP / SE SIGNALER POUR ÊTRE AIDÉ



ICNA.HELP / SE SIGNALER POUR ÊTRE AIDÉ

- Accompagnement mobilité
- Évolution de carrière
- Questions médicales
- Refus administratif
- Procédure disciplinaire

 [icna.help](#)

Des experts à votre écoute, qui vous conseillent et vous aident à faire valoir vos droits, au quotidien comme en cas de coup dur.

ICNA.WIKI / L'ENCYCLOPÉDIE DES TEXTES DE RÉFÉRENCE



ICNA.WIKI / L'ENCYCLOPÉDIE DES TEXTES DE LA PROFESSION

Besoin de retrouver un texte précis ?

- Tous les textes de référence
- Classement par thème
- Recherche par mot-clé

 [icna.wiki](#)



ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr